

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le 10 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffieu, légalement convoqué en date du 04 septembre 2018 s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric PILLARD, Maire.

**Présents :** Éric PILLARD, Chantal FAUTH, Arlette MARCELAT, Corinne GONGUET, Martine VARENNE, Madeleine MIDOL, Pierre BROUSSART, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Excusée :** Marie Dominique VIDAL, donnant pouvoir à Madeleine MIDOL, Alphonse GROBON, donnant pouvoir à Pierre BROUSSART

**Absent :** Christian SCALI

**Secrétaire de Séance :** Martine VARENNE

### ORDRE DU JOUR

- 1 : Démission du 2<sup>ème</sup> adjoint
- 2 : Programme de travaux voirie 2019
- 3 : Prix de l'eau
- 4 : Réponse communale au questionnaire mutualisation de la CCBS
- 5 : Questions diverses

ooOoo

**Monsieur le maire demande à ajouter à l'ordre du jour 2 points :**

- **Soutien au permis de construire de la cabane de chasse**
- **Renouvellement de la convention avec l'atelier du Colombier**

#### **1/ Soutien au permis de construire de la cabane de chasse**

L'association communale de chasse agréée du village souhaite mettre aux normes et agrandir la cabane dont elle dispose sur un terrain communal.

La cabane de chasse est actuellement un bâtiment non déclaré, qui a un branchement électrique non homologué. Afin de pouvoir assurer le bâtiment et de respecter un minimum de règles sanitaire, il faut déposer un permis de construire qui régularisera la situation. Le terrain n'est pas constructible, aussi la commune se doit de soutenir ce projet par une délibération motivée, qui justifiera la nécessité de construire cette cabane à cet emplacement.

Du fait que l'association est la plus ancienne du village, il paraît important aux membres du conseil de la soutenir.

Le caractère très rural et agricole du village incite aussi à appuyer ce projet, parce qu'il est important de réguler les espèces d'animaux sauvages sur la commune.

Pour toutes ces raisons, la commune apporte son soutien au permis de construire de la cabane de chasse, et estime qu'elle revêt un caractère d'intérêt général.

Vote pour à l'unanimité.

#### **2/Renouvellement de la convention avec l'atelier du Colombier**

L'atelier du Colombier, qui propose des cours de dessin-peinture-modelage aux habitants du Valromey, les mardis de 19h à 21h dans la salle Nord, demande le renouvellement de la convention, afin de continuer à assurer ces cours (en prenant en charge les cours adultes gérés jusqu'à présent par l'association AIGLE), au tarif habituel de 7€ par séance.

Vote pour à l'unanimité

#### **3/Démission du 2<sup>ème</sup> adjoint**

Yves JAY a donné sa démission de son poste d'adjoint au maire et de conseiller municipal.

Monsieur le maire explique aux membres du conseil qu'il ne souhaite pas remplacer son deuxième adjoint, étant donné que le mandat est dans sa dernière moitié.

Le tableau du conseil municipal va être modifié en ce sens.

#### **4/ Programme de travaux voirie 2019**

La Communauté de Communes Bugey Sud a envoyé son programme de travaux voirie pour l'année 2019. La commune doit donner son avis sur ce programme. Il apparaît que l'impasse de la Cure et la Rue de la Combe sont prioritaires.

La rue de la Combe est effectivement à rénover, mais après la réalisation de travaux de réfection des canalisations eau-assainissement.

L'impasse de la Cure ne semble pas prioritaire, du fait de son peu d'utilité.

La rue de la Mairie en revanche devrait être refaite, après des travaux de réfection de canalisation.

Unanimité pour une demande de modification du classement : réfection de la rue de la mairie et de la combe. Demande de ne pas faire l'impasse de la Cure.

#### **5/ Prix de l'eau**

La secrétaire présente de nouveaux tarifs eau-assainissement, qui permettraient d'équilibrer le budget eau-assainissement et de financer en partie les travaux de réfection des canalisations.

Par ailleurs, les demandes de subventions des travaux de réfections ne seront pas acceptées si le prix du m3 est inférieur à 1.10€

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés	Hausse pour les habitants sur 100m3 de consommés	Effets pour la commune
Abonnement eau	55 €	60 €	+ 5 €	+ 600 €
Abonnement assainissement	38 €	40 €	+ 2 €	+ 218 €
M3 d'eau	0.75 €	1.10 €	+ 35 €	+ 5000 €
M3 d'assainissement	0.64 €	0.85 €	+ 21 €	+1 808 €
<b>Total</b>			<b>+ 63 €</b>	<b>+ 7 626 €</b>

Pour un foyer moyen, cela représente une hausse de 63 euros HT de leur facture d'eau annuelle (partie abonnement et consommation).

Pour la commune, cela représente un bénéfice de plus de 7000 euros HT. Le budget Eau étant généralement déficitaire de 4 000 euros, cette augmentation apportera des fonds pour les travaux de réfection des canalisations.

Après en avoir discuté, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette augmentation des prix, à partir de la période de facturation du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019 (facturés à partir du printemps 2019), à condition que les travaux de réfection aient bien démarré.

#### **6/ Réponse communale au questionnaire de la CCBS sur la mutualisation**

Les membres du conseil étudient ensemble les réponses au questionnaire de la CCBS.

Dans l'ensemble il ressort que l'idée de mutualisation est approuvée par tous, mais qu'il faut attendre de voir comment la mettre en place.

Certains sujets abordés dans le questionnaire sont très loin des préoccupations d'une petite commune comme Ruffieu.

#### **7/ Questions diverses**

Madame MARCELAT interroge le maire au sujet des déchets verts. L'absence de déchèterie à proximité et l'interdiction de brulage des végétaux handicape de nombreux habitants. Peut-on envisager d'avoir un lieu pour les déposer ? Certaines communes comme Brénod ou le Petit Abergement mettent à disposition des habitants des zones pour entreposer les déchets verts ? ne peut-on faire de même dans l'ancienne décharge ?

D'autres communes organisent de l'écobuage sous la surveillance des pompiers et avec autorisation du Préfet.

Le maire va se renseigner sur ces possibilités.

Candidatures au poste de cantonnier : le maire présentes les 4 candidatures reçues. Les 2 candidats les plus sérieux seront reçus par les membres du conseil municipal au plus tôt.

#### **Besoin de travaux des bâtiments communaux** :

Le maire présente les devis reçus pour :

- la réparation de la fissure dans le chœur de l'église : 12 270€ HT (entreprise GENC maçonnerie)

- la réfection du toit de l'église : devis de l'entreprise Carrier de 57 355€ HT (avec désamiantage)  
Devis de l'entreprise les Charpentes du Valromey de 30 620€ HT  
(sans désamiantage)

- la réparation de l'horloge de l'église : 1 570€ HT pour le battant et 1 305€ HT pour l'horloge  
mère.

Le maire rappelle que 2 autres toits sont à rénover dans la commune : celui de la mairie (fuites d'eau  
chez les locataires) et celui du hangar communal.

Des devis supplémentaires vont être demandés ainsi qu'un bilan financier afin de savoir quelles  
opérations sont réalisables et de pouvoir définir des priorités.

En attendant, la réparation de la fissure de l'église et le remplacement l'horloge vont être réalisés.

**Le maire lève la séance à 21h.**

*F. Baud*



*H. Valromey*